

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un·e représentant·e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul·e·s les chef·fe·s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac de 2^e génération (PA2). Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac depuis 2020.

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Vevy, en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2024 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2024, en février, mars, mai, septembre et novembre. Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les dossiers communaux à incidence régionale et en particulier l'interface gare de Vevey.

Parmi les autres sujets traités ponctuellement, deux d'entre eux sont également d'importance et ont fait l'objet d'une présentation particulière, soit le plan de mobilité interentreprises et la stratégie cantonale vélo – Horizon 2035.

Agglomération Rivelac

Pour rappel, selon l'organisation définie par le Comité de pilotage (COPIL) de l'Agglomération, la CORAT Riviera est l'un des trois organes régionaux de référence qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et appelés à être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué·e·s du Bureau technique d'agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT.

Compte tenu de l'échéance du dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars 2025 et donc d'un calendrier très « serré », toute l'attention a été portée sur le suivi de la procédure y relative, en parallèle avec celle du PDi. Pour l'essentiel, il s'est agi du bilan de la consultation des exécutifs sur une version V0, puis du suivi des modifications apportées (V1), en vue de déposer le dossier pour examen préalable auprès des deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) durant l'été, de lancer la phase de consultation publique en automne 2024, puis de finaliser le dossier pour son envoi à Berne dans le délai requis.

La CORAT a notamment permis d'aborder et parfois de régler, à l'échelle de la Riviera, quelques points restés en suspens et nécessitant une position politique régionale pour orienter la suite des démarches.

La SRGZA a également fait l'objet d'un point de situation régulier à la suite de l'examen préalable du Canton de Vaud. Une délégation de la Promove a présenté à la CORAT le fruit des deux ateliers d'une demi-journée consacrés au plan de mobilité interentreprises. Cette démarche a été réalisée en collaboration entre le Canton de Vaud et les 10 organes de promotion économique, dans le cadre de la mise en œuvre des organes de gestion des zones d'activités.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

Pour rappel, la CORAT favorise une information mutuelle des communes sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Un certain nombre de communes ayant une procédure de plan d'affectation communal (PACom) en cours, un point régulier a été fait de leur part sur leur avancement. Il s'avère que lesdits PACom sont pratiquement tous dans une phase similaire, ce qui permet aux membres d'échanger sur leurs expériences respectives.

Un point spécifique a été fait régulièrement par les délégués de Vevey sur une des mesures phare du PA5 pour la commune : l'interface gare de Vevey. La CORAT a été associée à la démarche participative qui a été mise en place.

Autre point qui a fait l'objet d'échanges réguliers au sein de la CORAT, celui des voies vertes, plusieurs communes de la Riviera ayant lancé des projets qui suscitent un certain nombre de discussions avec la DGMR et en particulier son Unité vélo.

Mise en œuvre de la stratégie cantonale vélo – horizon 2035

La stratégie cantonale vélo a fait l'objet d'une révision dès 2021 et est entrée en vigueur en 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, une délégation de la DGMR se déplace dans les districts vaudois pour en expliciter les conditions. Dite délégation, composée de deux personnes de l'Unité vélo (responsable et cheffe de projet) et du voyer de l'arrondissement Est, est venue à la rencontre des communes de la Riviera en novembre 2024, dans le cadre de la CORAT.

Les échanges qui ont suivi la présentation de la DGMR ont permis aux membres de la CORAT de partager directement leurs préoccupations aux sujets de leurs projets de voies vertes et globalement, de clarifier les points de désaccords et d'incompréhensions.

LEXIQUE D'APPUI

COPIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDi	Plan directeur intercommunal
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SAI	Service des affaires intercommunale de la Riviera
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

Vevey – le 12 février 2025 / SAI – LMS